



L'agriculture roumaine

Avec **12,8 M ha de surface agricole** (soit un peu plus de 8 % de la SAU de l'UE et 53 % de son territoire), la Roumanie est au 6^{ème} rang de l'UE par sa superficie. L'agriculture se caractérise par sa dualité : **90 % des 2,9 M d'exploitations (soit environ le tiers des exploitations de l'UE) ont moins de 5 ha**. Le climat continental rend l'agriculture très sensible aux aléas climatiques et la vulnérabilité du pays au changement climatique est de plus en plus aiguë.

La Roumanie est le 7^{ème} producteur agricole de l'UE en valeur, et le 6^{ème} en volume et son agriculture compte pour 4 % de son PIB. Elle représente 10 % de la production céréalière de l'UE. Elle est le 1^{er} producteur européen de maïs, le 4^{ème} producteur de blé tendre, le 2^{ème} producteur d'ovins, le 2^{ème} producteur d'oléagineux (et le 1^{er} pour le tournesol), le 2^{ème} producteur de miel et le 6^{ème} producteur de vins.

Les échanges agro-alimentaires de la Roumanie connaissent **un déficit structurel croissant (1,3 Mds € en 2023)**, résultant d'un manque de valeur ajoutée et d'un décalage entre l'offre et la demande.

En lien avec la guerre en Ukraine, la Roumanie joue un rôle central dans la mise en œuvre des **corridors de solidarité**. Depuis le début de la guerre en février 2022 et la fin 2023, les exportations de céréales et d'oléagineux via la Roumanie (corridors routiers, fluviaux et ferroviaires) se sont élevées à un peu moins de 40 Mt, dont les ¾ en transit (depuis mai 2023, les importations de céréales et d'oléagineux ukrainiens en Roumanie ont cessé), principalement via le Danube.

1. Un acteur européen majeur dans le secteur de l'agriculture.

a. Structuration du secteur

En 2023, l'agriculture a représenté **3,9 % du PIB** (63,1 Md RON soit 12,6 Md €). Sur le total de la production agricole roumaine, la part de la production végétale est de l'ordre de 70 % et celle de la production animale est sensiblement inférieure à 30 %.

Le secteur agricole roumain est caractérisé par une agriculture encore fortement duale avec un paysage agricole très morcelé, les 2,9 M d'exploitations ayant **une superficie moyenne de 4 ha**. Un peu moins de 750 000 exploitations sont éligibles aux aides de la PAC. Les exploitations les plus importantes (environ 25 000 représentent plus de 50 % de la SAU du pays) ont quant à elles principalement investi dans **le secteur végétal primaire**, vulnérable aux aléas climatiques. Le secteur souffre en outre **d'un déficit d'organisation de ses filières** (ne sont reconnues aujourd'hui que 19 organisations de producteurs et 8 interprofessions) et d'un développement insuffisant de la transformation alimentaire et donc **d'un manque de valeur ajoutée**. La production primaire compte pour 54 % de la valeur totale de la chaîne agro-alimentaire.

b. La production

Les céréales (blé, maïs, orge) et les oléagineux (tournesol) demeurent la production agricole majoritaire. Après la forte sécheresse de 2022, la production végétale est revenue, en 2023, à un niveau plus conforme à la moyenne. La production de blé est estimée à 10,6 Mt, en progression de 20 %, celle de maïs à 10,3 Mt (la Roumanie reste le principal producteur de l'UE avec une production moyenne de 14 Mt sur les 5 dernières années mais se classe derrière la France sur les 4 dernières campagnes), en progression de 29 % et pour l'orge, elle devrait être de 2,3 Mt, en progression de 27 %. Pour les oléagineux, la production de graines de tournesol progresse de 10 % à 2,3 Mt (plus de 20 % de la production totale de l'UE) et celle de colza de 58 % à près de 2,1 Mt.

Pour le secteur de l'élevage, le secteur ovin et caprin est historiquement la filière plus développée. La production de viande ovine et caprine est en légère progression, passant de 87 000 t en 2022 à 89 000 t en 2023 (2^{ème} producteur de l'UE). La filière avicole est la plus intégrée, concentrée autour d'une dizaine d'unités industrielles qui contrôlent la plus grande part de la production, laquelle a progressé **de 4 % en 2023, à 511 000 t**. L'élevage porcin est lui aussi fortement concentré, mais a été impacté par l'épidémie de peste porcine africaine. La production est néanmoins restée stable en 2023 à 263 000 tonnes (contre 267 000 t en 2022). Le cheptel bovin est essentiellement tourné vers le secteur laitier. La production de viande bovine reste très faible au regard des autres producteurs européens (31 000 t en 2023).

La production de lait est également réduite, avec une quantité totale de lait brut collecté de 1,2 Mt (moins de 1 % de la collecte totale de l'UE) en 2023.

L'agriculture biologique est encore peu développée (4,4 % de la SAU certifiée ou en conversion en 2021).

La Roumanie dispose d'une forte tradition viticole. Si le secteur ne représente qu'environ 180 000 ha, soit 1,5 % de la SAU, le secteur viticole roumain se positionne comme le 6^{ème} producteur de vin de l'UE en volume et le 13^{ème} au niveau mondial, avec 4,9 M hl produits en 2023. La production est stable voire en légère baisse depuis quelques années mais progresse en qualité.

La forêt a une dimension culturelle très importante en Roumanie et la société civile y est très attachée. La Roumanie dispose d'un domaine forestier important en termes de surfaces plantées : environ 7 M ha, dont près de 24 000 ha de hêtraies anciennes inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. La forêt reste majoritairement la propriété de l'Etat et des collectivités locales qui détiennent 64 % de la surface forestière. La production de bois en 2022 a été de 18,3 millions de m³, dont 36 % de résineux, 31 % de hêtre et 10 % de chêne.

2. La Roumanie, 6^{ème} bénéficiaire de la PAC avec un budget total de 15,6 Mds €.

La Roumanie a été l'un des derniers États membres à transmettre son Plan stratégique National (PSN), validé par la Commission en décembre 2022. L'année 2023 a été consacrée à sa mise en œuvre.

La Roumanie est le 6^{ème} bénéficiaire de la PAC avec un budget total de 15,6 Mds € pour la nouvelle programmation 2023-27 (dont 14,8 Mds € de fonds européens : 10 pour le FEAGA et 4,8 pour le FEADER).

Principales interventions au titre du 1^{er} pilier :

- **Aide de base au revenu (BISS)** : 9,7 M ha, montant unitaire moyen à 100 €/ha (950 à 1 000 M €) 58 % ;
- **Paiement redistributif** : 3,75 M ha, paiement complémentaire pour les 50 premiers ha, montant unitaire à 50 €/ha (190 à 200 M €) – 12% ;
- Aide complémentaire Jeunes Agriculteurs (JA) : 50 €/ha pour 280 000 ha (13 à 14 M €) - 1% ;
- **Ecoscheme (Ecorégime)** – (*Critères : sécurité alimentaire à long terme et diversité agricole, biodiversité et conservation des paysages, durabilité, gestion des ressources, changement climatique*) (500 M € - 30 %).
- **Aides couplées** – (17 secteurs) : 280 à 305 M d'€ par an - 70 % pour l'élevage
- **Programmes sectoriels** : Fruits et légumes (8,6 M € pour la période) ; Programme viticole : 112,6 M € pour la période ; Programme apicole : 30,4 M € pour la période (part FEAGA).

Principales interventions au titre du 2^{ème} pilier :

- **MAEC** – (*Mesures agro-environnementales et climatiques : Prairies, grandes cultures, préservation des espèces locales, agriculture bio, BEA, agroforesterie, préservation des forêts*) : 1,4 Mds € / 30 %.
- **Aides pour contraintes naturelles ou autres contraintes spécifiques (ex ICHN)** : 542 M € / 11,5 %.
- **Aides à l'installation (JA)** : 242 M € / 5 %.
- **Gestion des risques** : 82 M € / 1,7 %.
- **Investissements** : 2 Mds € / 42 %.

3. Un déficit commercial agroalimentaire croissant.

a. Echanges agroalimentaires de la Roumanie

S'agissant des échanges agroalimentaires, la Roumanie connaît **un déficit structurel croissant depuis quelques années, résultant d'un manque de valeur ajoutée et d'un décalage entre l'offre et la demande**. Il s'élève pour 2023 à 1,3 Mds € (déficit de 4 Mds € pour le commerce intra UE et excédent de 2,7 Mds € pour les pays tiers).

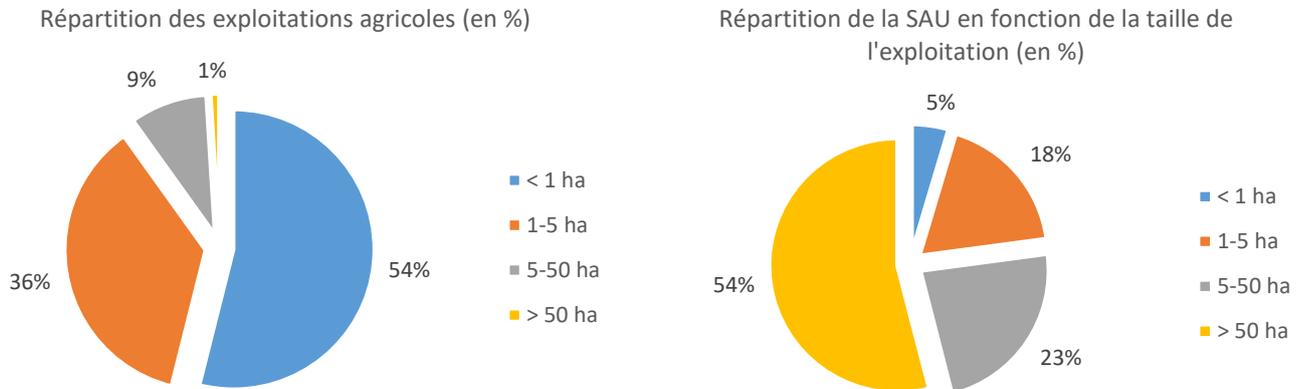
b. Commerce bilatéral franco-roumain pour les produits agricoles et alimentaires

Les produits agricoles et alimentaires dans **les échanges bilatéraux franco-roumains représentaient, en 2023, 8,9% des exportations françaises (465 M€, +3,5% par rapport à 2022) et 8,2% des importations (523 M€, +11,8%)**. Pour la France, le **déficit de la balance commerciale agricole et agroalimentaire** avec la Roumanie s'est accru **de 17,8 M€ à 57,3 M€ en 2023**. Il est néanmoins intéressant de noter qu'en 2023, la balance commerciale des produits agroalimentaires devient excédentaire (54 M€ contre un déficit de 32 M€ en 2022) et que celle des matières premières agricoles devient déficitaire (de 111 M€ contre un excédent de 14 M€ en 2022). Cette évolution s'explique par une forte hausse des importations de céréales et d'oléagineux (respectivement de 28% et 80% en valeur et de 47,5% et 171% en volume) ; il faut probablement y voir l'effet des perturbations de marché causées par les importations des céréales ukrainiennes en Roumanie. Si l'on prend en compte les agrofournitures, avec notamment les produits phytosanitaires, la balance commerciale française redevient positive (156 M€ en 2023).

Annexe 1

Structuration des exploitations agricoles roumaines

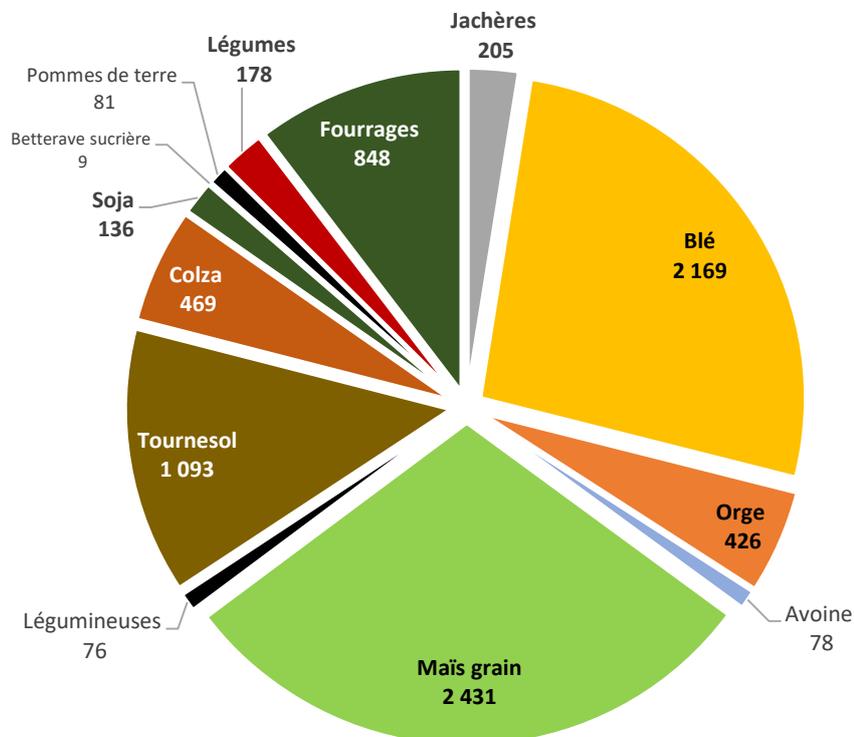
(Source : RGA 2020)



Annexe 2

Assolement 2022 (milliers d'hectares)

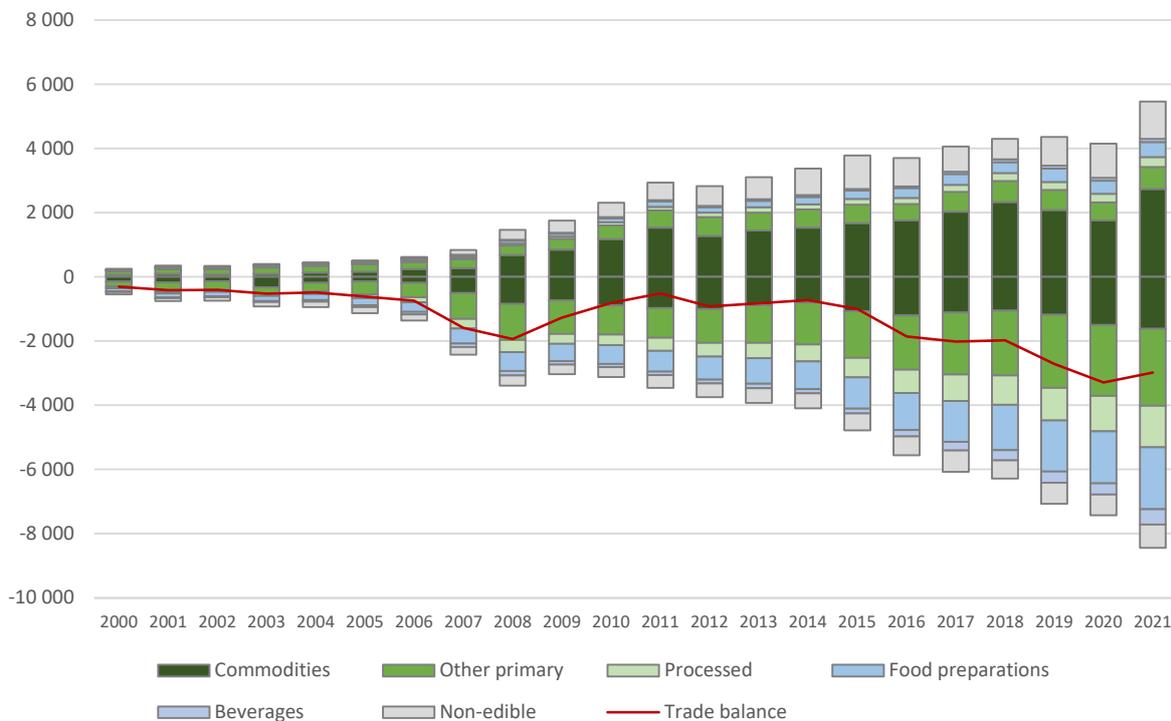
(Source : INS)



Annexe 3

Échanges agroalimentaires de la Roumanie de 2000 à 2021 en M € (Source : Commission européenne)

Avec les pays de l'UE



Avec les pays tiers

